APPEL A CANDIDATURES

CARREAU DE VENTE, CHAMBRE FROIDE ET BUREAUX - BÂTIMENT C1–241 M²

SECTEUR Horticulture et décoration

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Carreau de vente, chambre froide et bureaux en mezzanine d'une superficie totale de 241 m² au sein du bâtiment C1 pour une activité de de vente de fleurs coupées disposant d'un frigo sous froid dont l'entretien et la maintenance reste à la charge du concessionnaire. Des bureaux sont à l'étage. Les emplacements sont livrés en l'état, Le client se chargera des travaux d'aménagement intérieur et de remise en état de la chambre froide si nécessaire, sous réserve de la validation de son dossier demande d'autorisation travaux.

Localisation : Idéalement situés au cœur du secteur Horticulture et Décoration, « Quai du Val de Loire », péage Porte de Rungis.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : C1
- **ESI** :01/C1/00/C/F070, 01/C1/00/C/070 01/C1/01/C/070
- **Surface totale** : 241 m² composée d'un magasin de 164 m², d'une chambre froide de 40 m² et de bureaux en mezzanine de 37 m².
- **Disponibilité du bien** : Immédiate, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** : Activité de vente de fleurs coupées disposant d'un frigo sous froid dont l'entretien et la maintenance reste à la charge du concessionnaire ;
 Non divisible et non extensible ;
 Les emplacements sont livrés en l'état ;
 Tous les travaux d'aménagement sont à la charge du CONCESSIONNAIRE.

Demandez à visiter ce bien ! 06 48 43 25 08

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Traité de concession allant jusqu'au 31 décembre 2049.

	REDEVANCES (€HT/M²/AN)	CHARGES (€HT/M²/AN)	DEPOT DE GARANTIE	DROIT DE PREMIERE ACCESSION
CARREAU	292,68€	176,90 €	23 103 €	59 040€
ENTREPOT FRIGORIFIQUE	174,14 €	108,29€	3 389 €	-
BUREAUX	-	29,83€	331,11 €	-

- Tarifs applicables en 2026 selon arrêté préfectoral N°2025-05141 du 19 décembre 2025

- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 71 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85 € HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le CONCESSIONNAIRE bénéficie.

DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 02/12/2026 à 16H00

Pièces administratives :

- **La carte d'identité du représentant légal de la société candidate**
- **Extrait K-BIS de moins de trois mois**
- **Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation**
- **Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles**
- **Dernier bilan comptable de la société**

Pièces liées au projet :

- **Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)**
- **Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)**

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	**40%**
Solidité et garantie financière	**30%**
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	**15%**
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	**15 %**

Produits d'origine française. ★ ★
Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
Produits transformés en France. ★
Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★
Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★
L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France…). ★★★
Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE
CELINE GUINET
Direction commerciale
celine.guinet@semmaris.fr
+33 6 48 43 25 08

SUPPORT TECHNIQUE
KATIA VILLAR
Responsable administrative en charge de la gestion locative
emplacement.commercial@semmaris.fr